



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREMIER MINISTRE

S . G . D . S . N
Agence nationale de la sécurité
des systèmes d'information
CERTA

Paris, le 08 mars 2012
N° CERTA-2012-AVI-121

Affaire suivie par :
CERTA

AVIS DU CERTA

Objet : Vulnérabilités dans IBM DB2

Conditions d'utilisation de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/certa/apropos.html>
Dernière version de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/site/CERTA-2012-AVI-121>

Gestion du document

Référence	CERTA-2012-AVI-121
Titre	Vulnérabilités dans IBM DB2
Date de la première version	08 mars 2012
Date de la dernière version	–
Source(s)	Bulletin de sécurité IBM du 06 mars 2012
Pièce(s) jointe(s)	Aucune

TAB. 1 – Gestion du document

Une gestion de version détaillée se trouve à la fin de ce document.

1 Risque

- Déni de service à distance ;
- contournement de la politique de sécurité ;
- élévation de privilèges.

2 Systèmes affectés

IBM DB2 9.x.

3 Résumé

De multiples vulnérabilités, permettant notamment de l'élévation de privilèges, ont été corrigées dans *IBM DB2*.

4 Description

De multiples vulnérabilités ont été corrigées dans *IBM DB2*. Ces vulnérabilités peuvent notamment être utilisées par une personne malintentionnée pour élever ses privilèges.

5 Solution

Se référer au bulletin de sécurité de l'éditeur pour l'obtention des correctifs (cf. section Documentation).

6 Documentation

- Bulletin de sécurité IBM swg21586193 du 08 mars 2012 :
<http://www-01.ibm.com/support/docview.wss?uid=swg21586193>

Gestion détaillée du document

08 mars 2012 version initiale.